

RN 85 / Aménagement de la desserte de Digne Malijai – Digne-les-Bains

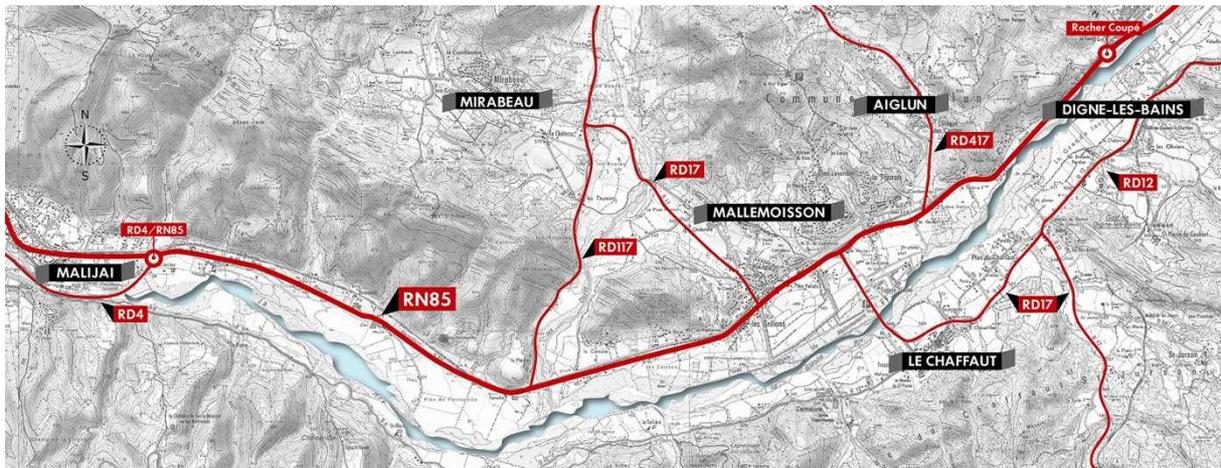
Objectifs de l'opération.....
Contexte territorial.....
Description de l'opération.....
Caractéristiques techniques.....
Avancement de l'opération et échéances prévisionnelles.....



Objectifs de l'opération

Les objectifs principaux de l'opération sont de :

- Renforcer la sécurité des usagers ;
- Fiabiliser les temps de parcours ;
- Améliorer l'accès à la ville de Digne-les-Bains ;
- Améliorer le cadre de vie des riverains des communes traversées par la route nationale ;



Contexte territorial

Le territoire en quelques mots

- Un département qui compte 168 200 habitants en 2024 principalement concentrée le long des axes routiers et en particulier de l'A51 qui suit la Durance¹.
- Un espace de transition entre les Alpes et la Provence qui s'est développé et organisé d'Est en Ouest autour de la Bléone, le long de la RN85.
- Un territoire majoritairement rural constitué de nombreuses communes d'environ 1 000 habitants autour de Digne-les-Bains, ville préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

¹ INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4243346>

Les enjeux socio-économiques

Le projet s'inscrit au centre du département des Alpes de Haute-Provence dont le réseau routier constitue le principal mode de desserte locale et de transit pour accéder ou quitter le département (vers Marseille, l'A51 ...). Les enjeux d'aménagement et de développement de cet espace préalpin sont notamment :

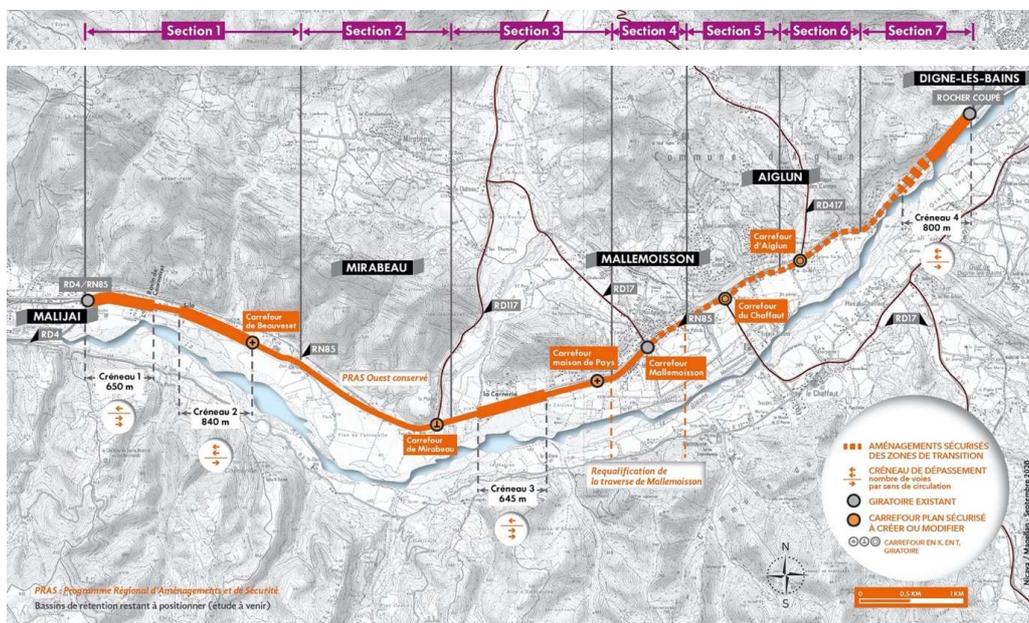
- L'amélioration de l'accès à la ville de Digne-les-Bains qui concentre la majorité des services du département ;
- La préservation de la richesse écologique des espaces naturels, du cadre de vie, du réseau hydraulique et des activités agricoles ;
- La résolution de difficultés de circulation sur l'axe Malijai /Digne de la RN85 (dépassements difficiles, trafic élevé, accidents, manque de lisibilité de la route pour les usagers, offre inadaptée au trafic poids lourds, nuisances...);
- La facilitation des accès à l'autoroute A51 pour rejoindre Aix-en-Provence et Marseille ;
- Le développement touristique local.

Description de l'opération

Description générale

L'opération consiste à aménager la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 sur une distance de 12 km entre la sortie Est de la commune de Malijai (sortie du giratoire RD4-RN85) et l'entrée Ouest de Digne-les-Bains (giratoire des ammonites).

Le projet a été divisé en sections cohérentes permettant un phasage du projet.



Les travaux ont débuté en 2020 avec la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson et se sont poursuivis en 2022 avec la création du giratoire d'Aiglun.

Les travaux de la section 3 entre le ravin des Duyes et l'entrée Ouest de Mallemoisson seront engagés en 2024 pour :

- Créer un créneau de dépassement dans le sens Malijai → Digne-les-Bains ;
- Aménager et sécuriser le carrefour de la maison du Pays ;
- Rétablir des accès sécurisés aux habitations présentes le long de la RN 85.

Caractéristiques techniques

La solution retenue en termes d'infrastructure comprend :

- Des sections à chaussée bidirectionnelle à 2 voies ;
- Des créneaux de dépassement sécurisés au moyen d'une route élargie à 3 voies dont 2 sont affectées à un même sens de circulation ;
- La fermeture des accès directs et le rétablissement des accès riverains ;
- Le réaménagement en giratoire des carrefours avec la RD 17 Sud au niveau du Chaffaut et sur la RD 417 au niveau d'Aiglun ;
- La conservation des ouvrages hydrauliques de franchissement avec la reprise des ouvrages dont le gabarit est insuffisant.

Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité des opérations distinctes, déjà réalisées, conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Direction interrégionale des routes Méditerranée (DIRMED) dans le cadre du *Programme Régional d'Aménagements de Sécurité* comprenant :

- L'amélioration du tracé et mise à niveau des équipements de sécurité ;
- L'aménagement du carrefour avec la RD 117 ;
- L'aménagement du carrefour de l'Europe (RD17 Nord) en giratoire.

Avancement de l'opération et échéances prévisionnelles

Étapes clés

2007	Projet de liaison autoroutière A585 entre l'A51 et Digne-les-Bains non retenu par le Schéma National des Infrastructures de Transport
2011/2012	Reprise des réflexions pour un projet d'aménagement qualitatif de la RN85 entre l'A51 et Digne-les-Bains
2012	Lancement des études d'opportunité et réunions de travail avec les acteurs locaux
2014	Commande ministérielle pour le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85
2015	Concertation publique L300-2 sur la section Malijai et Digne-les-Bains – La variante d'aménagement sur place a été retenue à l'issue de cette concertation
Mars 2015	Inscription au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour un montant de 30M€
2016	Études préalables à l'enquête publique
2018	5 septembre 2018 : Arrêté Préfectoral déclarant le projet d'utilité publique 12 novembre au 14 décembre 2018 : Enquête parcellaire
2020	Réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Mallemoisson et mise en service des aménagements
2022	Création du giratoire à l'intersection de la RN 85 et de la RD 417 au niveau de la commune d'Aiglun
2023-2024	Enquête publique sur le dossier d'autorisation environnementale

Échéances prévisionnelles

2^{ème} semestre 2024	Début des travaux de la section 3 pour créer un créneau de dépassement (direction Digne-les-Bains) au niveau de la Maison du Pays.
A partir de 2025	Début des travaux des sections 5 et 6 : <ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de plateforme par création de bandes multifonctions, création d'un assainissement routier et sécurisations des accès directs par la création de rétablissements. • Deux carrefours plans existants sont transformés en giratoires : carrefour du Chaffaut et d'Aiglun

Volet financier

30 M€ sont affectés aux travaux dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2022.

Le financement du CPER 2015-2022 est réparti entre l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Le coût de l'opération a été réévalué en 2023 à 47 M€.

Pour permettre d'aller au-delà des 30 M€ inscrit au CPER 2015-2022 l'État, le Conseil Régional, le Département et Provence-Alpes-Agglomération ont convenu de poursuivre leurs engagements de **financement à hauteur de 45,9 M€** et de les inscrire dans le CPER 2023-2027